

**DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2023**

La directrice départementale  
Côtes d'Armor

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, à Mme Laurence DHAUSSY, directrice départementale des Côtes d'Armor, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Noël GOUZIEN, responsable du Centre de Traitement Partagé de la succursale de Brest, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités des entreprises.

M. Noël GOUZIEN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des Côtes d'Armor et de signer les courriers correspondants, dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

Fait à Saint-Brieuc, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Laurence DHAUSSY